



MAIRIE DE THERINES

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 23 aout 2017 à 19 heures 30.

Étaient présents : Lina HÉREL, Raymond PLET, Émilie BÉENARD, Alain CHAUDRON, Alex KACHAKCHAR, David JOUDON, Anne-Marie REIBEIRO, Laurent LEBAS, Roland VASSEUR.

Avaient donné pouvoir : NÉANT

Étaient absents : Magalie GRUGON, Françoise DOUCET

Monsieur David JOUDON est nommé secrétaire de séance :

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 13 JUIN 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

Affaire n°1 : Travaux VC 3 de Thérines à St Deniscourt

Une réunion sera organisée le lundi 11 septembre à 14 heures en présence de : Florent FOURNET du cabinet d'étude BECIP, Raymond PLET, David JOUDON, Roland VASSEUR et Françoise DELAHOUCHE. A l'issue de cette rencontre, le marché public pour les travaux de réfection sera lancé sur la base des précédentes propositions financières.

Affaire n° 2 : Régie municipale, montant de l'encaisse.

A la demande du trésorier de Formerie, le montant de l'encaisse de la régie est fixé à 1 000 € maximum. Un versement trimestriel devra être effectué quel qu'en soit le montant auprès de la perception. La présente délibération complète la délibération 21/2010.

Affaire n° 3 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement ou la signature d'une convention avec un organisme de mise à disposition :

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels ou à signer une convention de mise à disposition de personnel pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponible.

Affaire n°4 : Approbation des statuts et du règlement du Syndicat d'Eau de la région de Grandvilliers. (Rapporteur Mme Le Maire).

Madame le Maire présente au conseil les nouveaux statuts du syndicat suite à l'entrée de nouvelles communes.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé délibère et adopte les nouveaux statuts à l'unanimité.

Affaire n°5 : A la demande de Monsieur LANDIER Jean-François receveur communal à la question : Le Conseil Municipal souhaite t'il dissoudre le CCAS, les membres du conseil refuse cette dissolution et conserve le dit budget en l'état.

Questions diverses :

Un courrier sera fait à Monsieur Antoine DUPUIS de St Maur pour lui demander de bien vouloir respecter les limites de propriété entre le domaine public et ses parcelles de terre sur la « route menant à la Creuse.

Séance levée à 21h00